

la fois pour que la circulation ne soit pas trop gênée. Auparavant, lorsque l'on n'utilisait pas d'isolant, il fallait creuser jusqu'à plusieurs pieds de profondeur en fonction de l'emplacement de la surface de gel et il fallait enlever le sol gelé ou susceptible au froid pour le remplacer par du gravier. Comme on ne pouvait pas faire ces travaux sur une moitié de route seulement, il fallait ouvrir une route de détour. Le Manitoba a été la première province à utiliser cette technique de construction qui a été essayée en Saskatchewan et au Québec et que l'on essaie en ce moment dans les provinces de l'Atlantique.

En Ontario on a utilisé depuis 1969 de cinq à six millions de pieds de panneaux de styromousse dans la construction et quelque deux millions de pieds annuellement pour les réfections.

Le Canada participe aux négociations MBFR

Le Canada a envoyé une délégation en Europe centrale pour participer aux négociations de réductions mutuelles de forces et d'armements et de mesures connexes, généralement appelées Réductions mutuelles et équilibrées de forces (MBFR), qui ont commencé à Vienne, le 30 octobre.

A titre de membre de l'OTAN, le Canada maintient des forces en Europe centrale. Le Canada considère la Conférence de Vienne comme un élément important dans la voie des négociations entre l'Est et l'Ouest en vue de réduire la tension et d'accroître la coopération en Europe.

La délégation canadienne est dirigée par l'ambassadeur George K. Grande, du ministère des Affaires extérieures, et elle se compose d'agents des Affaires extérieures et d'officiers du ministère de la Défense nationale.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, KIA 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".

Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Baisse considérable des naissances

On a enregistré au total 347,319 naissances en 1972, soit le chiffre le plus bas depuis celui de 1946 et une baisse de près de 15,000 par rapport au total de 1971 (362,187). Le taux brut de natalité (pour 1,000 habitants) est tombé de 16.8 en 1971 à 15.9 en 1972, ce qui constitue le taux le plus bas depuis l'établissement du système national de statistique de l'état civil en 1921.

En 1972, on a enregistré par rapport à l'année précédente un nombre moins élevé de naissances dans toutes les provinces à l'exception de Terre-Neuve.

Le nombre de décès a monté de plus de 5,000 passant de 157,262 en 1971 à 162,413 en 1972. Le taux de mortalité pour 1,000 habitants a avancé de 7.3 à 7.4. Le taux de mortalité masculine pour 1,000 habitants a progressé de 8.5 en 1971 à 8.7 en 1972, tandis que le taux de mortalité féminine est passé de 6.1 à 6.2. Le nombre de décès enregistrés en 1972 fait ressortir une augmentation dans l'ensemble des dix provinces comparativement à l'année précédente.

Modifications aux règlements sur les drogues

Le ministre de la Santé et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a annoncé que les règlements régissant la prescription des drogues désignées (amphétamines et autres stimulants apparentés) seraient modifiés, à la lumière des résultats que la Direction générale de la protection de la santé en a obtenus depuis leur entrée en vigueur en janvier dernier.

Grâce à ces modifications, le médecin qui désire prescrire une drogue désignée pour une période de plus de 30 jours sera dispensé d'avoir à demander l'opinion d'un médecin consultant. De plus, le médecin qui aura prescrit une drogue désignée n'aura plus à en aviser la Direction générale de la protection de la santé.

Une baisse remarquable de l'usage de ces drogues, a permis de croire que le contrôle auquel elles étaient soumises pouvait être relâché. Depuis que les règlements sont appliqués, l'usage des amphétamines a en effet été réduit d'environ 90 pour cent, ainsi que l'im-

portation et aux ventes de ces drogues.

M. Lalonde a souligné que même si les changements annoncés diminueront le travail administratif des médecins, le contrôle de la Direction générale de la protection de la santé sur les drogues désignées n'en serait pas moins efficace. La surveillance de la prescription des drogues désignées sera la même que pour les drogues contrôlées et les stupéfiants.

La prescription d'une drogue désignée par un médecin sera encore restreinte aux états pathologiques énumérés dans les Règlements des aliments et drogues. La sélection de ces états pathologiques, faite par des groupes de médecins consultants indépendants du gouvernement fédéral, sera revue d'ici quelques mois, et de façon périodique par la suite, pour s'assurer qu'elle concorde toujours avec la bonne pratique médicale.

Nouvelle hausse des investissements

Statistique Canada révèle que les investissements dans tous les secteurs de l'économie canadienne devraient atteindre cette année 24,763 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 4% par rapport au chiffre de 23,753 millions de dollars prévu au début de l'année. La réalisation de ces investissements représenterait une hausse de 13% par rapport aux 21,877 millions de dollars investis en 1972. Les investissements prévus pour l'acquisition de machines et de matériel connaissent un nouvel essor en 1973 puisqu'ils atteignent un total de 9,119 millions de dollars. Si le projet d'investissement se réalise, ce total sera de 5% plus élevé que les 8,661 millions de dollars prévus et 20% plus élevé que le total préliminaire de 7,579 millions de dollars investis en 1972. La valeur globale des nouveaux investissements dans le domaine de la construction est maintenant évaluée à 15,644 millions de dollars, par rapport aux 15,092 millions de dollars qui apparaissaient auparavant dans l'estimation pour cette année et aux 14,298 millions de dollars investis en 1972.